

Nos références :

1995555/1 /144039 / COMR44/ /G5 - Avis divers

Vos références :

MAIRIE DE CERNY
8 RUE DEGOMMIER
91590 CERNY

Attestation de parution

L'annonce qui suit est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans Le Parisien (édition 91) , rubrique ANNONCES LEGALES le 27.07.2017

Fait à Saint-Ouen, le 25/07/17,

Directrice Générale du Parisien et d'Aujourd'hui en France – Directrice de la Publication.



L'usage des rubriques de petites annonces des journaux doit être conforme à leur destination. Le Parisien – Aujourd'hui en France s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du journal et ne respectant pas ses conditions générales de vente

LE PARISIEN - AUJOURD'HUI EN FRANCE Services Annonces légales et Judiciaires

Contact commercial : 01 40 10 51 51 - Email : legales@leparisien.fr

25 av. Michelet 93405 Saint-Ouen Cedex - S.A.S. au capital de 2 430 000 € - RC Nanterre B 389 505 850 - Tél : 01 40 10 51 51

Siège social : 738 rue Yves Kermen 92658 Boulogne Billancourt cedex - Identifiant TVA : FR 78 389 505 850

Annonce

COMMUNE DE CERNY

APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération n°2017 / IX / 1 – 2.1 en date du 22 juillet 2017, le Conseil municipal de la commune de Cerny a approuvé la modification du périmètre de protection de l'église de Cerny.

Par délibération n°2017 / IX / 2 – 2.1 en date du 22 juillet 2017, le Conseil municipal de la commune de Cerny a approuvé le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Par délibération n°2017 / IX / 3 – 2.1 en date du 22 juillet 2017, le Conseil municipal de la commune de Cerny a approuvé l'instauration d'un droit de préemption urbain simple / renforcé sur toutes les zones U et AU de la commune.

Ces délibérations sont affichées et consultables en Mairie ; le PLU approuvé est tenu à la disposition du public en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le Maire : Marie-Claire CHAMBARET